

Cher(e)s collègues,

Les organisations syndicales ont été conviées ce jeudi 02 avril à une réunion de présentation du projet de **nouvelles cartographies des SIPJ et SIPAF**, présidée par le directeur de cabinet du DGPN, Aymeric SAUDUBRAY et le directeur de cabinet adjoint Fabien LANG :

- Il nous a d'abord été rappelé qu'il ne s'agissait pas d'une remise en cause de la réforme mais de premiers aménagements s'inscrivant dans les travaux de suivi de la nouvelle organisation de la Police nationale.

Nous avons pris note de l'annonce d'une mission d'inspection devant évaluer les effets de la réforme, que le SCPN appelle de ses vœux depuis le début, l'IGA, l'IGPN et peut-être l'IGSJ devant être saisies à cet effet.

Selon nous, seule une mission inter-inspections permettra de conduire une évaluation sincère et objective, qui guidera les corrections souhaitées par les acteurs impliqués, dont les commissaires de police de toutes les filières.

- La cartographie actuelle est issue du choix de l'époque de ne pas supprimer de services PJ et PAF mais constat a été fait d'une compétence des SIPJ incomprise et non inscrite dans les textes, de capacités opérationnelles très inégales en fonction des services et d'un affaiblissement du réseau PJ.
- Une réflexion a été menée par la DNPJ, la DNPAF, la mission grande couronne du cabinet DGPN et les directions zonales, pour aboutir à une proposition de nouvelle cartographie :
 - abandon de l'appellation DIPN et appellation unique de DDPN ; passer de 49 SIPJ à 26, de 22 SIPAF à 23 et de 14 SDPAF à 15 ;
 - maintien des DCOS y compris au sein des SDPJ ;
 - capacités opérationnelles renforcées pour les SIPJ dans le cadre du plan investigation (300 effectifs pour la criminalité organisée).

Cette nouvelle organisation est annoncée comme ne remettant pas en cause la gouvernance des services et permettant de redéfinir des parcours de carrière au sein de ces deux filières PJ et PAF.

Cela nécessitera une consultation du CSA (17 mai ou 30 juin prochain) ainsi qu'une saisine du Conseil d'État pour une mise en application effective en janvier 2027.

Nous avons sollicité communication de ce projet de nouvelle cartographie, afin que nous puissions en mesurer précisément la portée, notamment en saisissant nos collègues locaux qui sont les plus à même de mesurer la pertinence du caractère interdépartemental de leurs services.

Le SCPN a alerté sur les éventuels effets sur la nomenclature des postes d'une telle redéfinition territoriale, alors que des travaux de révision de la nomenclature du CCD sont en cours.

Il n'est pas envisageable de reproduire les écueils RH de la mise en œuvre de la réforme ; alors qu'à l'époque l'agenda politique a précipité les choses et prévalu sur les contraintes opérationnelles, la résilience du CCD a ses limites et rien ne justifierait une mise en œuvre sans un accompagnement RH digne de ce nom, qui doit préserver les situations de nos collègues commissaires de police.

Le SCPN a également réagi à l'annonce du fléchage des renforts guidé par l'autorité politique : mettre en œuvre une politique publique est une chose, les commissaires ont en la matière largement démontré leur savoir-faire, mais nos collègues doivent être entendus dans leur expression de besoins qui tiennent compte des réalités locales.

Enfin, la parité syndicale du CCD a été conviée par la DRHFS à une **première réunion du volet indemnitaire lié au plan investigation** :

- Qu'il s'agisse de la prime investigation, qui concernerait autour de 360 commissaires ou de la prime haute technicité, nous avons sollicité la liste des postes et des collègues concernés par ces deux primes (celle dite "haute technicité" étant conditionnée à l'affectation dans un service spécialisé et l'obtention d'une qualification ou habilitation).

Cette transmission nous permettra de nous assurer qu'aucun collègue ne se retrouve lésé ou oublié.

- Des propositions de redéfinition de la cartographie OPJ pour le CCD nous ont été présentées, mais nécessitent d'abord des échanges avec les directions concernées. Nous en avons tout de même profité pour indiquer les postes qui nous semblent nécessaires d'ajouter à la cartographie actuelle.

Sur ces deux sujets, tant la nouvelle cartographie SIPJ/SIPAF que le volet indemnitaire du plan investigation pour le CCD, vous pouvez compter sur le SCPN pour veiller à vos intérêts lors des prochains échanges avec nos autorités, le tout dans le cadre d'une consultation de nos collègues délégués.

Pour nous rejoindre ou nous renouveler votre confiance, vous pouvez adhérer en ligne dans la rubrique « **cotisation en ligne** » sur le site du SCPN (<https://le-scpn.fr/>), ou envoyer un chèque à l'adresse suivante : SCPN - 1 et 2 Square Henri Régnauld - Tour Gambetta - 92400 COURBEVOIE - La Défense 6. Pour rappel, lorsque vous adhérez, en plus de vous faire représenter pour vous défendre et vous protéger, vous bénéficiez aussi d'une protection juridique que nous sommes les seuls à proposer.

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général	1 ^{er} secrétaire général adjoint	Secrétaire générale adjointe	Secrétaires généraux adjoints
Frédéric LAUZE 01 49 67 02 40/41 06 76 61 60 31 frederic.lauze@le-scpn.fr	Michel CHABALLIER 01 49 67 02 42 06 11 50 27 45 michel.chaballier@le-scpn.fr	Anouck FOURMIGUE 01 49 67 02 40/41 06 70 69 83 16 anouck.fourmigue@le-scpn.fr	David MOREIRA 06 98 29 72 20 Laura ABRAHAMI 06 38 73 13 63